024-212402416-20230328-DE2023_16-DE Reçu le 31/03/2023 Publié le 31/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt trois, le mardi vingt-huit mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation: 24 mars 2023

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire: Mme DUMAS Natacha

N° 2023-16 : Vote des taux de Fiscalité Directe Locale pour l'année 2023

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020, lequel prévoit la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

En 2023, les collectivités territoriales doivent de nouveau voter un taux pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année 2023 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :

44,71 %

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties :

84,53 %

- Taxe d'Habitation:

16,88 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, en Mairie,

le 31 mars 2023

Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire, Reçu en préfecture le 31/03/2023 Affiché le 31/03/2023